



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 30471

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'enseignement dispensé aux enfants des gens du voyage. Il souhaiterait connaître de façon précise, pour chacune des années allant de 1986 à 1999, le nombre exact d'enseignants spécialement affectés à cette mission dans notre pays.

Texte de la réponse

La fréquentation de l'école par les jeunes tsiganes même s'ils sont soumis à l'obligation scolaire reste actuellement assez faible et épisodique à cause de l'empreinte d'une culture essentiellement orale mais aussi parce qu'elle est étroitement liée aux possibilités de stationnement actuellement insuffisantes. La loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998 tendant à renforcer le contrôle de l'obligation scolaire ainsi que le nouveau projet de loi en faveur des gens du voyage, en cours de discussion à l'Assemblée nationale, qui facilitera les possibilités de stationnement, devraient concourir à une scolarisation plus suivie et régulière pour beaucoup d'enfants de tsiganes itinérants. Une enquête nationale récente a permis de constater une hausse de la fréquentation scolaire de l'ensemble des enfants de tsiganes, notamment au niveau de l'école maternelle et dans l'enseignement du second degré, grâce aux actions de sensibilisation auprès des familles, conduites en partenariat avec des associations et moniteurs tsiganes. Depuis 1989, des mesures importantes ont été prises pour la scolarisation des enfants du voyage. C'est ainsi que des structures spécifiques d'accueil sont ouvertes dans les écoles situées à proximité des terrains (classes spécifiques d'accueil, classes spécialisées, classes spéciales dans des groupes scolaires, classe d'adaptation pour enfants itinérants). L'objectif reste la scolarisation dans les classes « ordinaires » de l'école après une remise à niveau. Des écoles spécifiques installées sur les terrains de stationnement, telles l'école des voyageurs d'Avignon, de Dijon, d'Orléans, de Pau ou de Strasbourg, auprès desquelles des instituteurs sont mis à disposition par l'inspection académique, scolarisent aussi certains de ces jeunes et s'efforcent d'assurer le lien avec les écoles du secteur. Elles accueillent les élèves en très grande difficulté scolaire ou rencontrant de gros problèmes d'adaptation scolaire. Dans un nombre important d'académies, des postes supplémentaires d'enseignants (essentiellement d'instituteurs ou instituteurs spécialisés), variables selon les années, sont mis à la disposition des écoles et collèges lors des périodes d'affluence. Il existe par ailleurs à l'heure actuelle, environ trente-cinq camions-écoles, répartis dans trente départements, qui suivent les enfants de certaines familles très itinérantes. Les véhicules sont fournis soit par des associations, soit par les conseils généraux. Les enseignants sont recrutés par l'éducation nationale ou les associations. Ces structures ont pour but de permettre une transition vers l'école en accueillant des jeunes de trois à quinze ans et ne sauraient se substituer aux établissements scolaires, la règle restant l'accueil dans les écoles, collèges ou lycées. Enfin le centre national d'enseignement à distance (CNED) assure la scolarisation des élèves tsiganes qui en raison de la trop grande itinérance de leur famille ne peuvent pas suivre un enseignement en établissement scolaire. Le centre de Toulouse scolarise les élèves relevant de l'enseignement du premier degré, celui de Rouen les élèves de collège et le centre de Rennes quelques élèves relevant du lycée. Il ressort de cette présentation qu'il n'est pas possible de fournir des

indications précises sur le nombre exact d'enseignants spécialement affectés sur le territoire national à la scolarisation des enfants du voyage car celle-ci s'effectue essentiellement dans le cadre des structures de prise en charge de l'ensemble des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30471

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3051

Réponse publiée le : 2 août 1999, page 4726